

## L'agriculture réunionnaise entre 1980 et 2020

# 40 ans d'évolution des fermes réunionnaises analysés au travers des recensements agricoles

En 40 ans, 15 000 exploitations agricoles ont disparu à La Réunion. Les deux tiers d'entre elles étaient des structures de moins de 2 hectares (ha), principalement exploitées en colonat dans les années 80. En comparaison, la baisse de la surface agricole utilisée (SAU) apparaît moins brutale (- 16 000 ha) principalement liée à la perte de surface cannière. Les exploitations se sont agrandies, mais encore en 2020 le modèle principal demeure familial, et la surface moyenne par exploitation reste modeste, soit 6,4 ha. Dans le même temps, les exploitations réunionnaises se sont fortement spécialisées et l'élevage s'est largement professionnalisé notamment grâce au développement des productions hors sol.

En 1980, **20 800 exploitations** étaient recensées, valorisant une SAU de 54 000 ha. Quarante ans plus tard, La Réunion compte **6 300 exploitations** et 38 800 ha de SAU. La diminution du nombre d'exploitations est de l'ordre de 70 %. Elle résulte d'une profonde mutation de l'agriculture réunionnaise. Les changements sont importants : forte diminution du nombre de micro-exploitations, recul de la sole cannière, spécialisation des exploitations, développement de la production fruitière, professionnalisation des élevages hors sol, baisse de la main-d'œuvre familiale, restructuration foncière, etc.

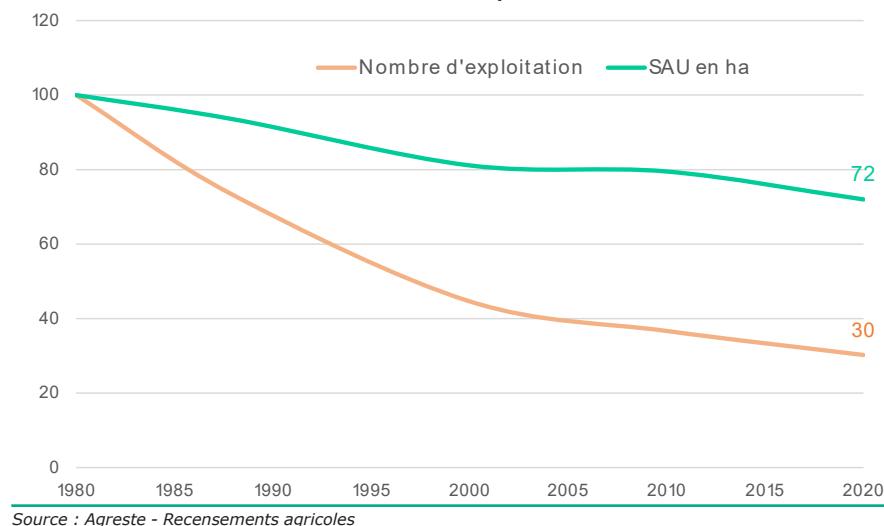
### De moins en moins de micro-exploitations

Entre 1980 et 2020, près de 15 000 fermes ont disparu sur l'île. Les très petites exploitations de moins d'1 ha de SAU

sont les plus concernées. Elles ont diminué de 84 %, passant de 8 000 unités à 1 200. La SAU correspondante passe ainsi de 2 600 ha à seulement moins de 600 ha. Cette évolution s'explique à la fois par les changements des seuils définissant une exploitation au sens des différents recensements agricoles (voir encadré), mais également

par une concentration progressive de la SAU dans les exploitations agricoles restantes. La restructuration foncière avec notamment la fin du colonat et la redistribution des terres a permis cette concentration. Ainsi, la structure des exploitations a été profondément modifiée. La part des petites fermes (moins de 2 ha), largement ma-

**Figure 1**  
Evolution base 100 en 1980 du nombre d'exploitations et de la SAU



joritaires en 1980, a diminué jusqu'en 2020, passant de 66 % à 35 %. Parallèlement, la part des exploitations de plus de 10 ha a progressé de 2 % à 15 % en 2020 (Fig. 2). Cette évolution a conduit une hausse de la taille moyenne des exploitations agricoles, qui s'établit à 2,6 ha en 1980, 4,7 ha en 2000 et 6,2 ha en 2020.

## Vers une spécialisation des exploitations en production végétale

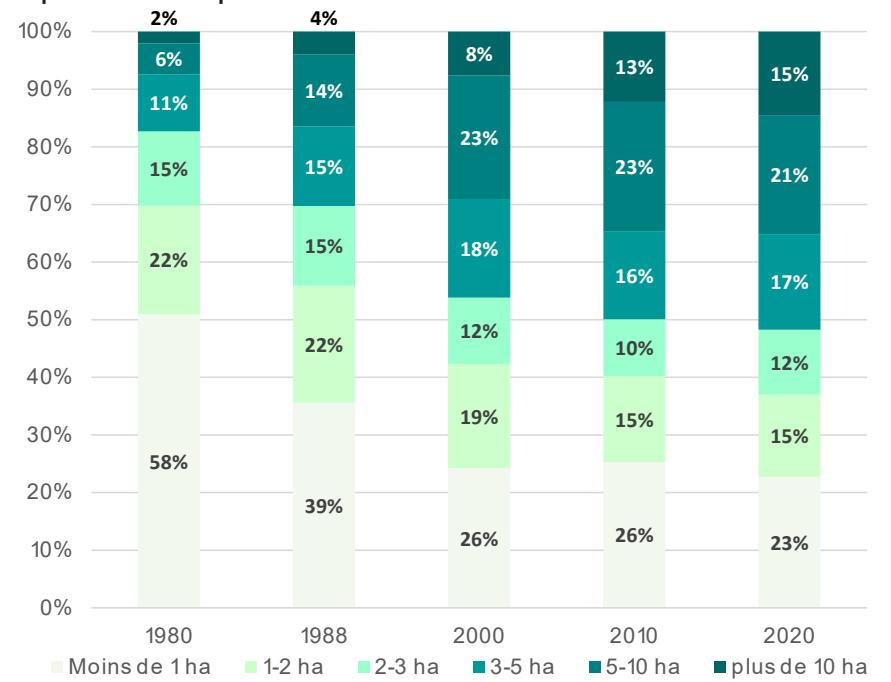
L'évolution de la SAU par les exploitations s'accompagne d'une spécialisation de leur production agricole.

En 1980, près des trois quarts des exploitations étaient diversifiées, combinant culture et élevage. Ces structures associaient préférentiellement des surfaces en cultures supérieures à la moyenne et de petits élevages. Les exploitations 100 % végétale, sans aucun atelier d'élevage cultivaient moins de 2 ha en moyenne.

En 2020, seulement 15 % des structures suivent encore ce modèle mixte. En revanche, la part des exploitations spécialisées en productions végétales a considérablement augmenté et représente à présent le modèle dominant soit 65 % des exploitations en 2020 et 58 % des surfaces. (Fig. 3)

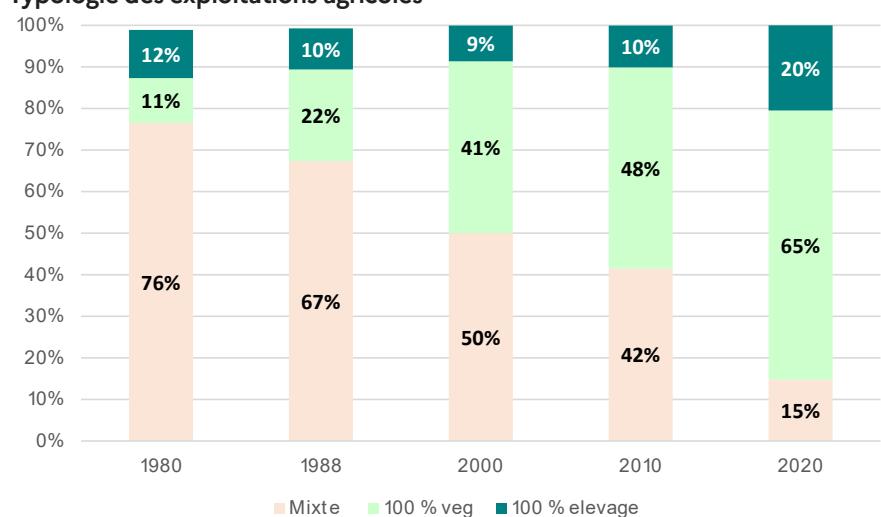
À première vue, la répartition de la SAU semble peu évoluer. En 2020, la canne occupe toujours plus de la moitié des terres agricoles, bien que sa part ait diminué de 61 % en 1980 à 55 % en 2020, soit une baisse de 11 300 ha (passant de 32 700 ha à 21 400 ha). Sur les 15 100 ha de SAU perdus entre 1980 et 2020, les trois quarts concernent des surfaces en canne. Cependant, la

**Figure 2**  
Répartition des exploitations selon leur taille de SAU



Source : Agreste - Recensements agricoles

**Figure 3**  
Typologie des exploitations agricoles



Source : Agreste - Recensements agricoles

### La définition d'exploitation agricole évolue au fil des recensements.

En 1980 et 1988, une exploitation agricole était recensée si sa SAU était supérieure ou égale à 0,01 ha. En 2000, ce seuil a été relevé à 1 ha. Si une exploitation ne remplit pas cette condition mais dépasse des seuils définis en termes de production animale ou végétale, elle peut tout de même être recensée. Ces seuils ont eux aussi évolué entre 1980 et 2020 (par exemple 25 poules pondeuses augmenté à 100 poules pondeuses, 500 m<sup>2</sup> de cultures maraîchères augmenté à 1 000 m<sup>2</sup>).

En 1980, parmi les 10 600 fermes de moins d'1 ha, 4 000 ne remplissaient pas les critères définis en 2020. En 1988, bien que les seuils n'aient pas évolué, elles ne sont plus que 2 200. Lors de l'enquête de 2000, les seuils ont été largement révisés mais 500 exploitations n'auraient toujours pas été enquêtées en 2020.

part des planteurs au sein des exploitations agricoles reste stable, en 1980 comme en 2020. Environ 4 exploitations réunionnaises sur 10 cultivent de la canne.

Les surfaces en herbe sont restées relativement stables : 10 600 ha en 2020 contre 10 700 ha en 1980, entraînant ainsi une augmentation de la part de ces surfaces dans la SAU (27 % en 2020). Sur la période, les cultures fruitières progressent de 1 600 ha. En 1990, 16 % des agriculteurs cultivaient des fruits contre 36 % en 2020.

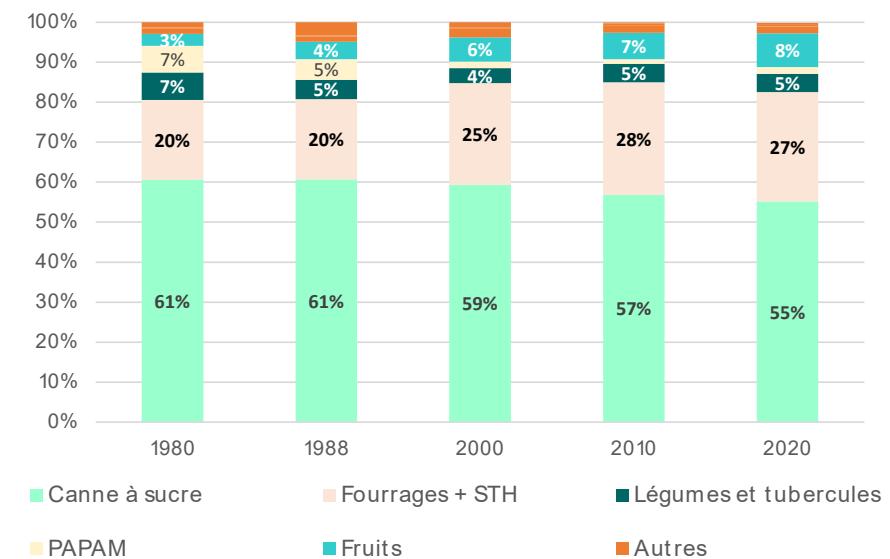
## Du petit élevage familial à l'aviculture professionnelle

La composition du cheptel réunionnais a, elle aussi, connu de fortes évolutions, notamment avec la professionnalisation de l'élevage de volailles. En 1980, les poulets de chair représentent 10 % du cheptel réunionnais (voir Définitions) contre 34 %, 40 ans plus tard. La chute du nombre de producteurs s'accompagne d'une nette progression du cheptel par exploitation. La perte de 4 000 producteurs pendant cette période voit un effectif par élevage passer de 75 poulets de chairs à 1 900 en moyenne. Cette évolution illustre la concentration des exploitations et l'intensification de l'élevage.

L'évolution du cheptel volailles a aussi limité la part du cheptel porcins. Le pourcentage des UGBTA porcins (truies, porcelets et porcs à l'engraissement) a chuté, passant de 48 % du cheptel en 1980 à 29 % en 2020. Cela est dû à une baisse relative des UGBTA porcs (-14 %), accompagnée d'une forte concentration des élevages passant en 40 ans de 6,5 porcs par élevage à 272 en 2020. (Fig. 5).

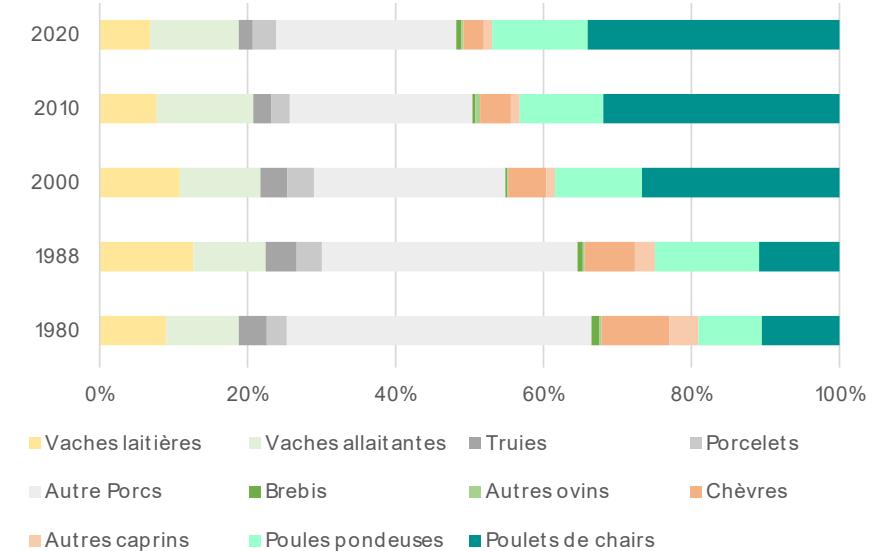
## Les restructurations foncières

**Figure 4**  
Répartition de la SAU entre 1980 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles

**Figure 5**  
Répartition du cheptel en UGBTA entre 1980 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles

## qui conduisent notamment à l'abandon du colonat

A partir de 1966 et pendant près de trente ans, la réforme agraire va restructurer l'agriculture réunionnaise. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural) rachète les « Grands domaines » afin de les redistribuer sous forme de lots de 5 ha en moyenne (source : SAFER). Ces domaines étaient exploités selon le système du colonat : le propriétaire mettait ses terres à disposition de « colons », en échange

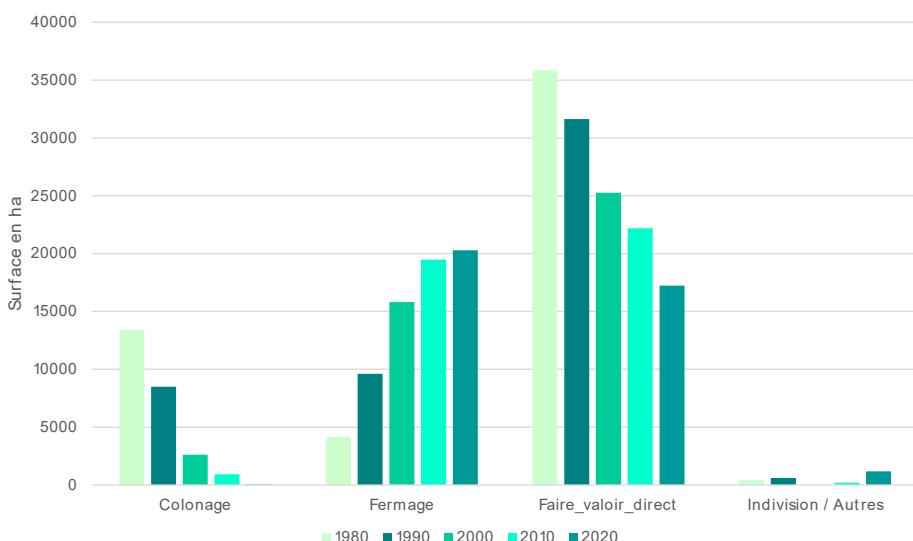
d'une partie de la récolte, tandis que le colon conservait la part restante.

A partir de 1966, la redistribution de 24 000 ha de terres a permis à plus de 3 000 agriculteurs d'accéder à la propriété et au statut de chef d'exploitation. En 1980, un quart des surfaces de l'île était encore exploité sous le régime du colonat, avec des exploitations d'une taille moyenne de 1,9 ha. Grâce à la réforme agraire, ce mode de faire-valoir disparaît progressivement. En 2020 plus aucune exploitation

n'est concernée.

Cette réforme a permis à de nombreux exploitants de devenir propriétaires, cependant la part des surfaces exploitées en faire-valoir direct n'a cessé de diminuer : 67 % des surfaces en 1980 contre 44 % en 2020. En effet, le fermage s'est considérablement développé ; en 2020, pour la première fois, les surfaces en fermage sont supérieures à celles exploitées en faire-valoir direct. Les propriétaires exploitent des surfaces d'en moyenne 4,7 ha contre 6,4 ha pour les exploitants en fermage. (Fig. 6)

**Figure 6**  
Evolution des surfaces selon le mode de faire-valoir des terres



Source : Agreste - Recensements agricoles

### La gestion foncière des exploitations cannières

Le colonat était particulièrement répandu dans les propriétés sucrières. En 1980, près de 40 % des surfaces des exploitations spécialisées en canne étaient exploitées en colonat. Ces planteurs valorisaient de petites surfaces (2,4 ha en moyenne), mais représentaient au total un nombre important d'exploitants. A l'inverse, ceux possédant des terres, bien que moins nombreux, valorisaient des exploitations plus grandes (5,4 ha en moyenne).

Entre 1980 et 1988, plus de 4 000 planteurs demeurent spécialisés dans la production cannière. Sur cette période, le nombre d'agriculteurs exploitant des terres en colonat diminue nettement : il passe d'environ 2 650 en 1980 à 1 750 en 1988. Dans le même temps, le nombre d'exploitants propriétaires passe de 1 900 à 2 300, tandis que le fermage prend de l'ampleur.

En 2020, plus de la moitié des surfaces en canne sont exploitées en faire valoir direct, soit un recul de 8 points par rapport à 1988. A l'opposé, les surfaces cannières en fermage passe de 15 % en 1988 à près de la moitié en 2020, marquant ainsi la disparition quasi complète du colonat.

### METHODOLOGIE

Chaque décennie, le recensement agricole dresse un état des lieux précis de l'agriculture sur les territoires. Le premier recensement de 1970 n'a pu être pris en compte dans ce document. Cette étude dresse donc un bilan de l'évolution de l'agriculture réunionnaise en analysant les données des cinq derniers recensements agricoles : 1980, 1988, 2000, 2010 et 2020.

### DEFINITION

UGBTA : Une unité de gros bétail tous aliments est une unité utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur les besoins alimentaires de ces animaux. L'UGBTA compare les animaux selon leur consommation totale, en herbe, en fourrages et en concentrés.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT  
SERVICE DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE  
PARC DE LA PROVIDENCE  
97 489 SAINT-DENIS CEDEX

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JACQUES PARODI  
RÉDACTEUR EN CHEF : CLAUDE WILMES  
RÉDACTRICE : ELISA LE BERRE  
COMPOSITION : SISE - DAAF  
DÉPÔT LÉGAL : À PARUTION - ISBN : 2-11-090743-6  
© Agreste 2025